Projet financé par l'Union européenne

EUROMED

**Projet EuroMed Justice III**

**COMPOSANTE II : RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE**
**GROUPE DE TRAVAIL 2**
**5e réunion**

**PRÉPARATION D'UN MANUEL**

**« Manuel de bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite »**

**Finalisation du manuel**

**Prague (CZ), du 23 au 25 avril 2013**

**Ebauche de conclusions finales**

La 5e réunion du Groupe de travail II sur la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 23 au 25 avril à Prague, République tchèque.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

La réunion fut ouverte par M.Vit SCHORM, Agent gouvernemental de la République tchèque auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme ; et par M. Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui ont souhaité la bienvenue aux participants. Elle fut close par M. Andrés Salcedo Velasco.

Une synthèse du travail réalisé depuis la dernière réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette réunion furent introduites par les membres de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, Mme Juliane HIRSH, qui est responsable de ce groupe de travail.

Deux exposés thématiques furent présentés au cours de la réunion.
Le premier sur le thème « Conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite. L'expérience de la République tchèque. Procéder à l'audition de l'enfant en cours de procès lors d'un conflit transfrontalier en matière familiale. » fut assuré par M.Lubomir PTACEK, Juge, magistrat de liaison tchèque pour les questions relevant du droit de la famille (Réseau International de juges de La Haye). Au cours de son intervention, l'expert tchèque a fait, entre autres, une présentation générale du système judiciaire de la République tchèque ; il a aussi présenté les différentes instances existantes en matière familiale, la réglementation en vigueur sur l'audition de l'enfant en cours de procès relevant du droit de la famille. Il a aussi présenté quelques informations statistiques sur les affaires de conflits transfrontaliers en matière familiale ainsi que l'intensification du recours à la médiation pour résoudre ce genre de conflits.

Le deuxième exposé portait sur le « Recouvrement transfrontalier des aliments – les solutions apportées par le Règlement européen en matière d'obligations alimentaires et la Convention de La Haye de 2007 sur le Recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, et le Protocole de La Haye de 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires », et a été présenté par M.Philippe LORTIE, Premier secrétaire de la Conférence de La

Haye de droit international privé. M. Lortie a commencé son intervention en se référant aux engagements pris par les Etats dans le cadre de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant en matière d'obligations alimentaires. Il a poursuivi en expliquant les principales caractéristiques de la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille, le règlement européen sur les obligations alimentaires, le Protocole de La Haye sur la loi applicable aux obligations alimentaires. A cet égard, il a insisté sur les avancées réalisées en matière de recouvrement des obligations alimentaires rendues possibles par ces nouveaux instruments qui ont permis d'introduire un système accessible, rapide, efficace, économique et équitable. Il a présenté leur champ d'application géographique et matériel, les règles en matière de coopération administrative ainsi que d'autres fonctions de l'autorité centrale, la reconnaissance et l'exécution de la convention ou du règlement ainsi que des questions générales concernant cette convention et ce règlement.

Ces deux exposés furent suivis d'une discussion générale.

Les principales sessions de cette réunion furent consacrées à une discussion sur différents sujets proposés en vue de progresser sur la voie de l'élaboration du manuel et de le finaliser.

Pendant la réunion, les représentants des pays méditerranéens ont pris la parole pour présenter la situation dans le principal domaine débattu dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent également suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette cinquième réunion leur a permis de :

a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et les bonnes pratiques pour améliorer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
b) Suivre la méthodologie approuvée lors des réunions précédentes et avoir l'occasion, dans ce contexte, d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion.
c) Analyser et discuter du document de travail préparé par l'expert principal à court terme, Mme Juliane Hirsch, à la suite des travaux réalisés au cours de la quatrième réunion de ce groupe de travail tenue à La Haye. Les participants ont eu l'occasion d'apporter des précisions utiles concernant ce document.
d) Poursuivre et finaliser la discussion entamée lors de la quatrième réunion sur les approches et les bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : les droits de garde et de visite : « procéder à l'audition de l'enfant dans des conflits de famille internationaux » ; « accusations de violences domestiques dans des conflits de famille internationaux – mesures de protection ».
e) Discuter des bonnes pratiques au regard de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille ; les droits de garde et de visite ; et ceci afin de finaliser le manuel.
f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
g) Obtenir des informations complémentaires concernant le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.
h) Discuter du contenu des sessions de formation et de la visite d'étude qui seront réalisées au cours de la deuxième phase du projet.

En outre, les participants ont reconnu qu'ils pourront envoyer à l'expert, Juliane Hirsch, des commentaires supplémentaires concernant les documents de travail préparés par celle-ci pour cette réunion comme pour les réunions précédentes, et cela pour le 6 mai 2013. L'expert chargé de ce manuel procédera maintenant à l'élaboration de la version finale en tenant compte des différentes remarques et suggestions faites par les participants durant la réunion, ainsi que des

commentaires éventuels qu'elle recevra par la suite. Cette version sera ensuite envoyée le plus rapidement possible aux participants pour information et commentaires. Le délai pour faire part d'autres commentaires ou fournir d'autres informations sera strictement d'une semaine à partir de la date de réception de l'ébauche par les membres de ce groupe de travail, étant donné que l'expert devra ensuite préparer la version finale qui sera présentée à l'occasion de la 2e Conférence régionale du Projet Euromed Justice III qui est prévue pour le 19 juin 2013 à Bruxelles. La version définitive sera imprimée et distribuée en français et en anglais. Elle sera aussi disponible en ligne sur le site du projet

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère tchèque de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Prague, le 25 avril 2013